

## Autres



COLLE  
RÉSINE  
POLYMÈRE SYNTHÉTIQUE  
MATIÈRE MINÉRALE RADIOACTIVE  
PRODUIT DE NETTOYAGE

**Irritantes, sensibilisantes, allergisantes ou cancérigènes, ces Autres substances peuvent être rencontrées dans des produits de nettoyage, colles, résines, polymères synthétiques ou encore dans des matières minérales radioactives.**



### Catégorie

Substances autorisées mais estimées préoccupantes d'un point de vue sanitaire et/ou environnemental



### Famille de substance

Le groupe «autres» regroupe un ensemble de substances qui ne sont pas incluses dans les catégories présentées dans les autres fiches. Il s'agit par exemple des (Poly)aziridines, isocyanates, polyuréthane ou encore les substances radioactives.

Ce groupe inclus également des substances allergisantes ou sensibilisantes, telles que les isothiazolinones utilisées dans un grand nombre de produits pour leurs propriétés biocides (par ex. produits de nettoyage).



### Utilisation dans la construction

Ces substances peuvent être rencontrées dans des détergents, colles, résines, polymères synthétiques ou encore dans des matières minérales. Par exemple, les substances radioactives peuvent être naturellement présentes dans des matériaux

naturels (ex. granit) ou dans des matériaux recyclés car faiblement contaminés, par exemple issus du démantèlement d'installations nucléaires et utilisés à la fabrication de ciment, de laine de verre ou d'acier.



### Impacts santé

Ces substances peuvent avoir des effets sanitaires tels qu'irritations, sensibilisations et pour certains, ils sont cancérigènes avérés ou possibles.



### Ce qu'en dit la loi

La réglementation suisse impose un étiquetage spécial lorsque la quantité d'isocyanates dépasse 0.1% dans les mousses synthétiques. Les matériaux de construction susceptibles d'émettre de la radioactivité gamma sont eux limités par un indice de concentration d'activité.